Les + de LEXBASE FORMATION

- COMITÉ SCIENTIFIQUE RECONNU DANS CHAQUE MATIÈRE
- TOUTE L'ACTUALITÉ DU THÈME TRAITÉ
- LES TEXTES PRINCIPAUX ACTUALISÉS
- L'ÉTUDE COMPLÈTE DU SUJET
- SAUVEGARDE DE VOTRE FORMATION
- DES CODES D'ACCÈS VALABLES 12 MOIS LEXBASE
- FORUM DE DISCUSSION

Code : ***REP063***
Durée : 3 heures
Dernière mise à jour : 18/09/2025

CONTRÔLE URSSAF : ENTRE DROITS ET OBLIGATIONS (SESSION DU 6 FÉVRIER 2025)

Formateur(s)

François Taquet, Professeur de Droit social (IESEG, Skema BS), Avocat, spécialiste en Droit du travail et protection sociale, Directeur scientifique du réseau d'avocats GESICA;

Notions et questions abordées

Retour sur les droits des inspecteurs et sur la commission de recours amiable
Programme
Le point d'actualité : les droits des inspecteurs lors des contrôles
•
Emport de documents ;
•
Contrôle réalisé par le biais d'un support de stockage amovible ;
•
Demande de documents par mail ;
•
Demande de documents à des tiers ;
•
Interrogatoire des personnes dans l'entreprise.
Focus sur la commission de recours amiable
•
Mode de saisine ;
•
Différence entre décision implicite ou explicite ;
•
Le formalisme à respecter en accord avec le Code des relations du public avec l'administration
Objectifs pédagogiques
•
Définir les droits et obligations du cotisant
•
Définir les droits et obligations de l'URSSAF et spécialement des inspecteurs du recouvrement de l'organisme
•
Reconnaître les erreurs pouvant être commises par les inspecteurs du recouvrement
•
Comprendre les règles régissant les commissions de recours amiables
•
Saisir la commission de recours amiable
Présentation
Cette formation est destinée aux professionnels du droit et de la paie souhaitant maîtriser les enjeux des contrôles administratifs et leurs implications. Elle abordera deux axes principaux :
1.
Point d'actualité sur les droits des inspecteurs lors des contrôles : emport de documents, utilisation de supports numériques, demandes adressées à des tiers, interrogations directes des salariés sans mandat, etc.
2.
Focus sur la Commission de Recours Amiable (CRA) : modalités de saisine, formalités, gestion des décisions implicites ou explicites, en conformité avec le Code des relations entre le public et l'administration.
Cette formation vise à renforcer votre expertise pour sécuriser vos pratiques et défendre vos intérêts avec efficacité.
Au cours de cette session, vous pourrez poser toutes vos questions à notre formateur.

Prérequis
Aucun prérequis
À qui s'adresse cette formation ?
Avocats, élèves avocats, juristes, gestionnaires de paie, et dirigeants d'entreprise.

Support pédagogique
Document détaillé de formation à récupérer en fin de session

Informations technique
• Formation à distance - accessible aux personnes handicapées (déficience de motricité)
• Après avoir validé votre inscription, vous recevrez un email de confirmation vous présentant les modalités techniques afin d'assister à ce webinaire
• Votre inscription vous donnera l'accès : au replay et aux supports de formation durant 1 an
• Cette formation permet de valider **3 heures** au titre de la formation continue

Mode de vérification de l'acquisition pratique des contenus

Le module est scindé en unité d'apprentissage ainsi qu'en séquences. Chaque étape de la formation fera l'objet d'une validation intermédiaire. L'apprenant pourra ainsi vérifier qu'il a correctement assimilé les connaissances.

Modalités d'accompagnement ou de tutorat à distance de l'apprenant

L'apprenant dispose d'une messagerie ainsi que d'un forum de discussion. Ces deux options lui permettront de communiquer avec notre direction scientifique et notre équipe de juristes. Ils répondront aux différentes interrogations documentaires ou d'application de régime, dans le respect du périmètre du droit.

Description des supports pédagogiques

Références législatives réglementées et jurisprudentielles nécessaires à l'appréhension du thème traité, accès aux articles de doctrines, quiz, e-book de la formation en format pdf.

Ce module a été homologué par le Conseil national des barreaux